

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 7
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2181 :

Travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la Commune de Saint-Pierre - Compte rendu d'activité de la SPL Maraina, année 2024 - Approbation

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélénna, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, BRET Jean Paul, NARIA Olivier, HOARAU Berthe Denise, MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture
574-219700164-20251217-43-2181-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

Affaire n°43/2181 : Travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la Commune de Saint-Pierre - Compte rendu d'activité de la SPL Maraina, année 2024 - Approbation.

Sécurité Civile et Expertise Technique - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, par délibération n°9/403 en date du 22 avril 2021, elle a conclu avec la SPL Maraina une convention de Maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la Commune de Saint-Pierre.

Le 21 octobre 2024, elle a approuvé, par délibération n°35/1722 un avenant à cette convention.

A ce titre et conformément à l'article 13 de la présente convention de mandat, la SPL Maraina transmet son compte rendu annuel d'activité qui doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Ce rapport a pour but d'informer le Conseil Municipal sur :

- l'état d'avancement de l'opération ;
- le prévisionnel de l'opération pour l'année 2025 ;
- le bilan financier au 31/12/2024 et proposition du bilan pour l'année 2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le compte rendu annuel d'activité de la SPL Maraina concernant le mandat ci-dessus ;**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tous les documents se rapportant à cette affaire.**



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2181-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025